



Arrêté n°D325327AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D115B**

STAM Terres de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier du 13/10/2025 transmis par le Service Territorial d'AMénagement Terres de Lorraine ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion des travaux de pose de joints de chaussée sur l'ouvrage nouvellement construit sur la RD n° D115B du PR 1+775 au PR 2+26, sur le territoire de la commune de Méréville, pour le compte du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ;

SUR la demande du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle - service Ponts, Structures et Ouvrages en date du 12/09/2025 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Du 20 octobre 2025 au 31 octobre 2025, en permanence, toute circulation est interdite sur la RD n° D115B du PR 1+775 au PR 2+26, sauf pour les cycles, les piétons, les entreprises intervenantes dans le cadre du chantier, le gestionnaire de la voirie départementale et les services publics de sécurité (le transit des véhicules sera impossible).

Article 2 - Les cycles et piétons seront autorisés à franchir la zone de chantier par le biais d'un cheminement spécifique qui sera mis en place à leur bénéfice.

Article 3 - Les usagers doivent emprunter les déviations suivantes :

- Déviations par voie à accès réglementés (RD331) :

Depuis le carrefour RD115 / RD115B (côté Richardménil), prendre la RD115B en direction de Nancy, au carrefour RD115B / RD331 poursuivre sur RD331 jusqu'au giratoire du "Mauvais Lieu", au giratoire prendre la RD331 en direction de l'A31, suivre la RD331 jusqu'à la bretelle "RD331B - MEREVILLE" et suivre la RD331B jusqu'au carrefour RD115B / RD331B.

Et ce dans les deux sens de circulation.

- Déviations pour les usagers non autorisés sur RD331 :

Depuis le carrefour RD115 / RD115B (côté Richardménil), prendre la RD115 en direction de Neuves-Maisons, puis prendre la direction de Pont-Saint-Vincent via la RD974. Au carrefour RD115 / RD909 / RD974 à Neuves-Maisons, suivre la RD974 jusqu'au carrefour RD50 / RD974 à Bainville-sur-Madon, puis suivre la RD50 jusqu'au carrefour RD50 / RD50A sur le territoire de Xeulley. Poursuivre sur RD50A en direction de Frolois, au carrefour RD50A / RD115B, se diriger sur RD115B en direction de Méréville et continuer jusqu'au carrefour RD115B / RD331B.

Et ce dans les deux sens de circulation.

Article 4 - La signalisation réglementaire de chantier sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge des entreprises intervenantes, sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage des travaux.

- La signalisation réglementaire de déviation sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge du STAM Terres de Lorraine, sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage des travaux.

Article 5 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

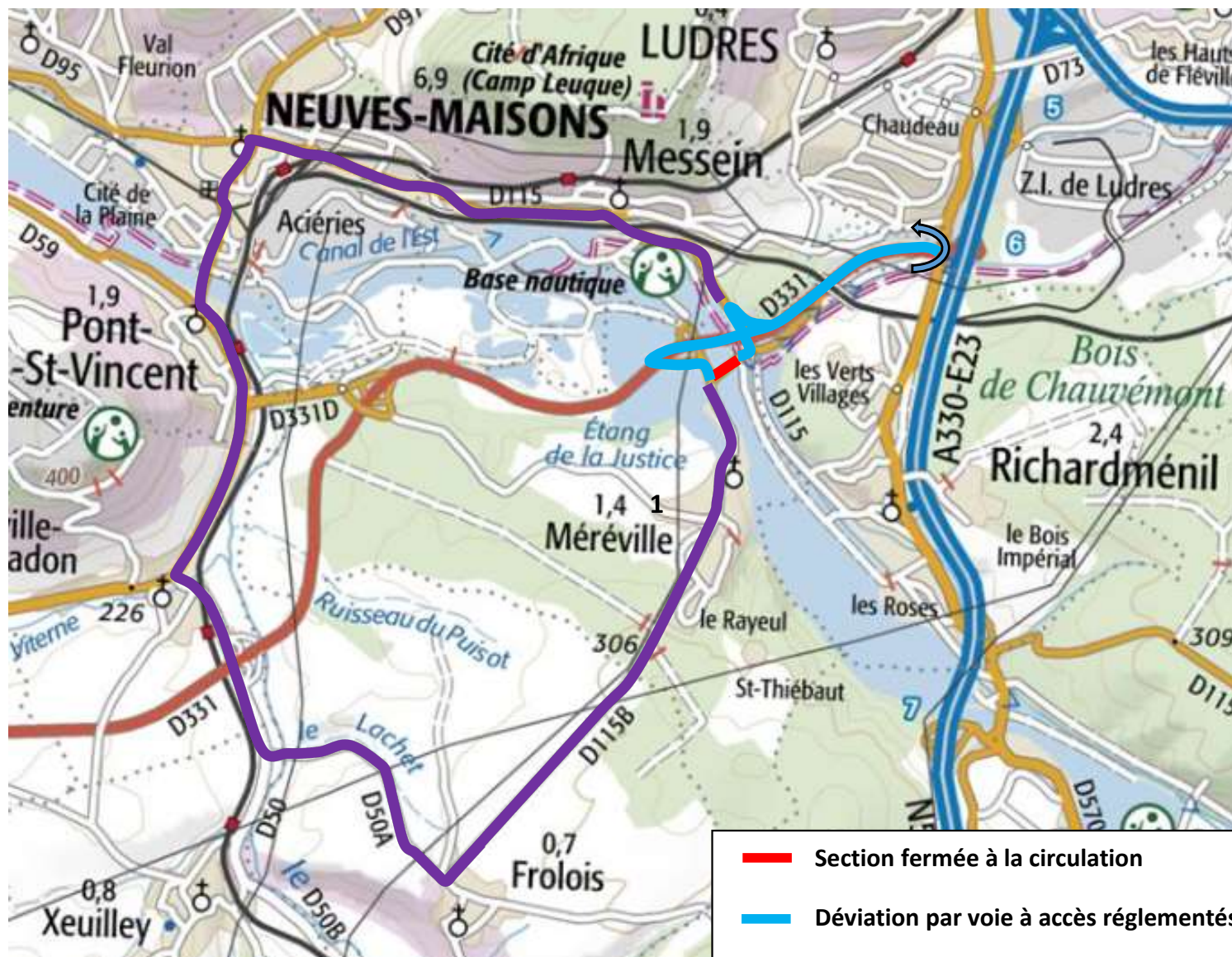
- Messieurs les Maires des communes de Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Bainville-sur-Madon, Xeulley, Frolois, Messein et Méréville,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 13 octobre 2025

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité

RD115B PR1+775 à 2+026
COMMUNE DE MEREVILLE
RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA MOSELLE

PLAN DE DEVIATION



- Section fermée à la circulation
- Déviation par voie à accès réglementés (RD331)
- Déviation autres usagers